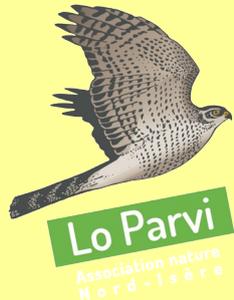


La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -

NOVEMBRE 2020 - Circulaire n° 406 - 39^{ème} année



Le saviez-vous ?

Les Revues 2019 et 2020, concoctées par les naturalistes de Lo Parvi, sont parues ! Riches, belles, denses, précises, elles fourmillent d'informations de première main. Des documents à ne pas rater.

Téléchargeable sur le site internet de Lo Parvi : loparvi.fr

Sommaire...

L'édito de Marie-Ange	...	2
Comptes-rendus divers	3
Tout sur le SCoT	...	4
Encore plus sur le SCoT	..	5
En l'espèce du mois	...	6
On prend de la hauteur	7
Les bonnes dates de Décembre...		8

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil :

contact@loparvi.fr

www.loparvi.fr

Directrice de publication

Murielle Gentaz

Membres de la commission

Marc Bourrely, Murielle Gentaz

Lucien Moly

Comité de relecture

Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe

Grangier.

Maquette et mise en page :

Marc Bourrely

Crédit photos :

Commission Forêt,

ISSN 2607-7256





***Vous avez dit
Environnement !***



Il me paraît intéressant de faire le bilan des actions de la commission environnement d'une « petite » commune de 652 habitants pendant les deux derniers mandats.

On voit que lorsqu'une équipe est motivée et fortement soutenue par son maire, il est possible de faire avancer les choses et bouger les mentalités. Il faut dire que Maryse Budin nous a souvent montré la voie...

Bien sûr, il y a eu quelques fois des grincements de dents, surtout dernièrement pour la collecte des ordures ménagères qui est passée à la quinzaine, sauf en été, depuis le début de l'année 2020.

Sous l'impulsion de Maryse, l'idée de faire classer le site du Valency en petit ENS a fait son chemin. En 2012 commencent les premières actions, soutenues financièrement à 94% par le Département de l'Isère. La circulation des véhicules à moteur y est interdite depuis l'été 2018. Dans le même état d'esprit, le conseil municipal a validé l'interdiction également dans les chemins sujets à ravinement.

La zone d'observation le long du cours d'eau, était polluée par une ancienne décharge située en amont sur la commune voisine. Le site a été partiellement nettoyé avec l'aide de « géocacheurs », le concours du Conseil Départemental, les élus des deux communes et Lo Parvi. Une benne énorme de détritiques en tous genres a été évacuée. Depuis 2009, tous les ans lors de la journée environnement, les bords de routes, les bois sont nettoyés par une équipe de volontaires.

En 2008, la commune a cessé d'acheter des produits phyto-sanitaires. En 2012, engagement officiel « zéro-phyto » auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

En conséquence, les allées du cimetière sont depuis longtemps désherbées mécaniquement et en complément il est semé de la prairie fleurie entre les tombes. En 2012, la commune a procédé à l'installation de bacs de tri et de compostage à l'intérieur du cimetière puis en 2020 à la végétalisation du mur extérieur. En mai 2019, la commune a répondu favorablement à la proposition du Sictom pour participer au « Printemps des cimetières » en collaboration avec le « Patrimoine Auralpin » ; cette journée était destinée à inciter les communes environnantes à avoir un comportement environnemental plus vertueux.

Aux alentours de l'école maternelle, il a été créé un jardin dédié aux enseignants et à leurs petits élèves, ainsi que cinq jardins collectifs avec une petite aire de pique-nique sur un côté, l'arrosage se faisant avec l'eau de pluie collectée dans une cuve de 20 m³ construite sous l'école. Au printemps 2020, une aire de compostage ouverte à tous a été mise en place et une sensibilisation a été dispensée par le Sictom en direction des enseignants et des élèves, des parents et du personnel de la cantine.

Au printemps 2020, la commune a décidé de planter une vingtaine d'arbres fruitiers sur plusieurs terrains communaux avec accès libre aux habitants au moment des récoltes futures.

Tous les ans, la commune a organisé le dépôt et l'évacuation des textiles (vêtements, sacs, chaussures) par EVIRA, émanation de EMMAÜS; depuis 2020, il est possible de les déposer dans la benne dédiée, à côté du point d'apport volontaire. Il en est de même pour les cartons, la commune en ayant fait la demande au Sictom.

Un terrain appartenant à une association du village a fait l'objet d'une convention avec la commune afin d'y installer une aire polyvalente «jeux, détente, pique-nique ». Elle peut accueillir les habitants, les promeneurs et les élèves sur le temps scolaire.

La commune a mené des actions visant à limiter l'installation des compteurs Linky, elle a aussi organisé une soirée débat sur les dangers liés aux ondes électro-magnétiques.

Il y a eu également une enquête citoyenne sur l'ensemble du village (1 foyer sur 3 enquêté) portant sur la possibilité de la création d'un tiers lieu protégé des ondes dans les bâtiments de l'ancienne école.

Ces dernières années, la commune en liaison avec le conseil départemental a planifié le fauchage de l'ambrosie afin d'en limiter la floraison et son développement.

A cela, il faut ajouter l'extinction de l'éclairage public sur la commune de minuit à 5 h depuis plus d'un an afin de limiter la consommation électrique et de protéger la faune nocturne.

Voilà, il y a encore beaucoup à faire sans doute, il faudrait bien sûr que ces actions perdurent ...

Au fait, pourquoi n'y a-t-il pas de commission environnement dans toutes les communes...?

Marie-Ange

Extrait CR CA du 12 octobre 2020

1) Bilan annuel du projet « Faire connaître »

Sur les 34 actions identifiées dans le programme d'action du volet « Faire Connaître », les résultats sont atteints pour 18 actions, partiellement atteints pour 8 actions, non atteints pour 6 actions et 2 actions pour lesquelles, il n'y a pas eu d'activité engagée cette année. La crise sanitaire liée au Covid 19 a pesé de manière importante sur l'éducation et la formation cette année.

Pour l'objectif A « Réaliser des interventions pédagogiques auprès des habitants de l'Isle Crémieu sur les enjeux écologiques du territoire », il y a eu une baisse d'environ 40 % du nombre d'interventions auprès des différents publics. Une grosse partie des sorties grand public a dû être annulée mais une bonne partie des sorties scolaires on quand même pu avoir lieu à l'automne.

L'action A7 « Sensibiliser les associations de sports de nature » est en rouge depuis le départ de Christelle par manque de temps/animateur

Pour l'objectif B « Informer et communiquer sur les enjeux écologiques auprès des habitants de l'Isle Crémieu », il n'y pas d'évolution par rapport aux années précédentes. L'action B11 n'a jamais été mise en œuvre car elle nécessite un gros travail avec des responsables et du temps.

Pour l'objectif C « Former le personnel éducatif à la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement », les actions sont difficiles à faire vivre et cette année encore plus, du fait du confinement. Il n'y a pas de temps d'animation disponible notamment pour les actions C2 et C5 pour le développement des formations pour les animateurs et les professionnels de la petite enfance.

Les actions correspondant aux objectifs D « Transférer les compétences aux collectivités locales » et E « Former les acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux écologiques dans leurs prises de décision » sont essentiellement le travail de Raphaël.

2) Bilan des commissions

- Commission Communication/Circulaire (par Marc B.)
Cette année a vu la fusion des trois groupes Communication / Circulaire / Adhérents au sein d'une même commission, qui a gardé le nom de commission *Communication*, et est organisée en différents pôles : Adhérents, Circulaire, Organisation d'évènements pour le public et autres manifestations.

Le travail de la commission est de faire circuler les informations à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.

La commission essaie de mettre en place certains outils, pour mieux faire connaître Lo Parvi. C'est malgré tout insuffisant, car beaucoup d'habitants de l'Isle Crémieu ne nous connaissent pas. Le concours photo a pu avoir lieu avant le confinement mais l'expo photo n'a pas pu circuler dans les autres lieux prévus. La migration de la bibliothèque sur le site internet de Lo Parvi a pu se faire ainsi que la mise en place de l'adhésion avec paiement en ligne.

Un triptyque d'information générale sur Lo Parvi est en cours d'élaboration. Un futur travail sur la signalétique des nouveaux locaux est à prévoir.

- Commission Education (par Elvyre ROYET)

Créée en 2013 pour assurer le suivi du projet 'Faire connaître', la commission a travaillé à l'élaboration de différents outils ou projets (jeu sur les lichens et les mousses en lien avec l'expo Photo). Elle a également mis en place un groupe d'échanges de pratiques avec des enseignants et des animateurs nature. Cependant, ce groupe d'échange est difficile à redynamiser.

Un contact a été pris avec l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) de Pont de Chérury qui devait relayer les infos du groupe d'échanges. Cela n'a pas pu être fait en raison de la crise sanitaire. L'IEN a invité Lo Parvi à participer aux réunions de directions organisées en octobre.

La question se pose du devenir de la commission avec le départ de Damien. Un rapprochement de la commission avec la commission Formation serait à envisager.

- Commission Formation (Amélie C.) Les actions de cette commission ont été fortement impactées par la crise sanitaire :

4 réunions (1 à distance pendant le confinement) ont eu lieu dans l'année.

La formation botanique a dû être annulée mais sera à nouveau proposée en 2021.

La conférence sur le réchauffement climatique a été annulée. Son report en 2021 est à l'étude.

La journée d'étude sur l'évolution des espèces (par des professeurs de l'université Lyon 1) est reportée à la fin de l'hiver.

3) Délibération pour la demande de subvention à la région pour le financement de la gestion la RNR de Mépieu

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Questions diverses

RNR de Mépieu

La Réalisation plan de gestion 2012-2022 va être évaluée en 2021 par un bureau d'étude en vue de l'élaboration du prochain plan de gestion.

Déménagement du local

Le déménagement a enfin pu être fait. Il reste quelques derniers petits travaux à faire.

Le ménage du local bénévole sera assuré par les bénévoles. Pour le local salarié, il faudra voir avec la mairie pour trouver un salarié.

Le parking n'est accessible ni pour les salariés, ni pour les bénévoles. Il doit simplement permettre le chargement du matériel. Une clé sera à disposition uniquement pour cet usage.



Contribution de Lo Parvi au SCoT

(Schéma de Cohérence Territoriale) de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Le nouveau SCoT a été présenté aux membres du CA de Lo Parvi le 7 septembre 2020.

Pour rappel, le territoire couvert est celui de 2 communautés de communes : 1, les Balcons du Dauphiné (CCBD) fusion du 'Pays de Couleurs', des 'Balmes Dauphinoises' et de 'l'Isle Crémieu' avec 2, 'Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné' (LYSED) soit 53 communes du nord Isère et plus de 100 000 habitants.

Après 16 Copil (Comité de pilotage), 5 conférences des Maires, 13 conseils syndicaux, 10 ateliers territoriaux, 16 ateliers thématiques et 11 séances de travail avec les partenaires le document est approuvé le 3 octobre 2019. Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) définit jusqu'à l'horizon 2040, les orientations et les règles pour l'urbanisme et le développement du territoire. Les communes ont 3 ans pour rendre leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) compatible.

Lo Parvi était une des 12 personnes publiques associées et, à ce titre, a contribué par des propositions et de nombreuses reformulations au document final.

Les propositions faites par Lo Parvi	Décisions prises en compte dans le SCoT
1 L'arrêté inter-préfectoral du périmètre de protection de la réserve du Haut-Rhône a été pris. Il conviendrait donc de mettre à jour ces éléments	Modifications apportées
2 Problème de couleur de la légende concernant les anciennes décharges.	Modifications prises en compte
3 Les besoins et la consommation en granulats. Mettre à jour le tableau des carrières avec la Dréal et avoir une carte de localisation.	Modifications prises en compte. Mais pas de carte
4 Ajouter 'limiter l'impact en termes de nuisances (poussières, bruit, paysage) des carrières de roche massive... » « Veiller à éviter au maximum le transit des camions dans les centres villages ... » « Privilégier les initiatives de convoyeurs à bandes... » « Privilégier l'emploi de matériaux recyclés dans les chantiers BTP... »	Modifications prises en compte
5 Modification des corridors. Délimitation d'un 20ème corridor terrestre entre les communes de Morestel-Vézéronce et Le Bouchage ... Cet espace est particulièrement important pour permettre la connexion des réservoirs de biodiversité du Rhône, du Bouchage / Vézéronce-Curtin à celui de St Victor de Morestel.	Pas de problème sur le principe. Ce corridor étant supérieur à 200m (de large), il faudra aborder ce sujet dans les PLU des communes concernées.
6 Nous aurions souhaité l'ajout d'un chapitre sur la trame noire par un éclairage nocturne adapté. « Les zones naturelles et agricoles doivent rester le plus possible dans le noir pour protéger les espèces sauvages... » « Privilégier les sources lumineuses qui limitent les impacts négatifs ... » « Privilégier les éclairages n'émettant pas de flux lumineux vers le haut. » « Ne pas éclairer les voies d'habitation hors zones habitées »	Il ne s'agit pas d'une thématique que l'on peut 'gérer' dans les documents d'urbanisme. Pas d'intégration au SCoT malgré l'intérêt du sujet.
7 Gestion des déchets. Il y a le terme 'recommandation' alors qu'il s'agit d'une prescription.	Correction prise en compte.
8 Nuisances sonores. Nous aimerions trouver un chapitre pour alerter sur l'équipement en pompes à chaleur aérothermiques qui ...	Prend acte de l'observation
9 Il faudrait rajouter pour les Espaces Boisés Classés (EBC), en plus de l'aspect paysager et de biodiversité, l'aspect relief (pente) avec les risques de glissement de terrain ...	Correction prise en compte.
11 Pour la filière bois-énergie qui est très mécanisable il conviendrait de rajouter une prescription : « Le développement de la filière bois-énergie devra être réalisée dans le cadre des bonnes pratiques forestières afin ... »	Il ne s'agit pas d'une thématique que l'on peut 'gérer' dans les documents d'urbanisme. Pas d'intégration au SCoT malgré l'intérêt du sujet.
12 Permettre le développement d'unité de production photovoltaïques. Proposition d'une nouvelle rédaction pour les prescriptions. « L'implantation de centrales solaires photovoltaïques au sol est interdite dans les espaces naturels et agricoles » « Les centrales solaires sur toitures seront privilégiées... » « Hors Zone ... identifiée pour cet usage dans le PLU, l'implantation de nouvelles centrales au sol interdite sur les carrières ayant bénéficié de réaménagements écologiques, agricoles ou forestiers. »	Correction prise en compte et reformulation de la dernière prescription.

Pour exemple, entre autres, la contribution de Lo Parvi est en gras.

Recommandations sur les carrières et les granulats.

- Mettre en place un dialogue entre la profession agricole, les communes, les propriétaires, les naturalistes et les carriers afin de garantir des réaménagements agronomiques et écologiques de qualité.
- Mettre en place un dialogue régional, notamment avec les territoires voisins, pour anticiper les besoins en matériaux des secteurs les plus urbains et compenser la pression (environnement, trafic) qui pèse sur les espaces-ressources tels que le territoire de la Boucle en Dauphiné.
- Limiter l'impact en termes de nuisances (poussières, bruit, paysage) des carrières de roche massive en privilégiant une exploitation en « dent creuse » sans front de taille visible à chaque fois que cela est techniquement possible.
- Veiller à éviter le transit des camions dans les centres bourgs en privilégiant les gisements potentiels dont la desserte routière permet d'éviter les espaces habités.
- Privilégier les initiatives de convoyeurs à bandes dans les enceintes des carrières afin de diminuer le bruit et les poussières.
- Privilégier l'emploi des matériaux recyclés dans les chantiers de BTP à chaque fois que cela est techniquement possible.

En ce qui concerne les corridors écologiques, si le 20ème corridor demandé par Lo Parvi a été renvoyé aux PLU des communes concernées, aucun corridor sur les 19 présentés n'a été supprimé malgré les interventions parfois insistantes de plusieurs communes.

Synthèse réalisée par Marcel Feuillet

L'aménagement du territoire en France et en Isle Crémieu,

Il a fallu attendre 1919, pour que les premières règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire français soient votées. Celles-ci étaient bien modestes, elles se limitaient aux lotissements, ceux-ci devaient respecter certaines règles et être soumis à autorisation administrative.

Ensuite, presque un demi-siècle plus tard, fin 1967, fut votée une loi d'orientation foncière, elle met en place un dispositif qui repose sur trois outils principaux :

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le SDAU,

Le plan d'occupation des sols, le POS,

La zone d'aménagement concerté, la ZAC.

Pour être complet il faut rajouter à ces trois outils La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), près de la moitié du territoire de notre SCOT est concerné par celle de l'agglomération lyonnaise.

Si le nom des deux premiers outils a changé en 2000 (loi dite SRU), le SDAU s'appelle le SCOT et le POS le PLU ou PLUI (s'il est réalisé dans le cadre d'un EPCI : Etablissement public de coopération Intercommunale), leur mise en place et leur application a bien évolué.

Les lois sur la « décentralisation » qui étaient demandées par les élus locaux ont été votées en 1982 et 1983. Elles transfèrent aux collectivités locales des compétences assurées auparavant par l'Etat, notamment dans le domaine de la gestion du territoire. La commune ou l'EPCI devient l'acteur de la planification urbaine et de sa gestion. Lorsqu'elles se sont dotées d'un PLU, elles ont eu le pouvoir de délivrer les permis de construire.

Les préconisations de la DTA s'opposent au SCOT et celles du SCOT au PLU et PLUI.

A quoi sert un SCOT ? :

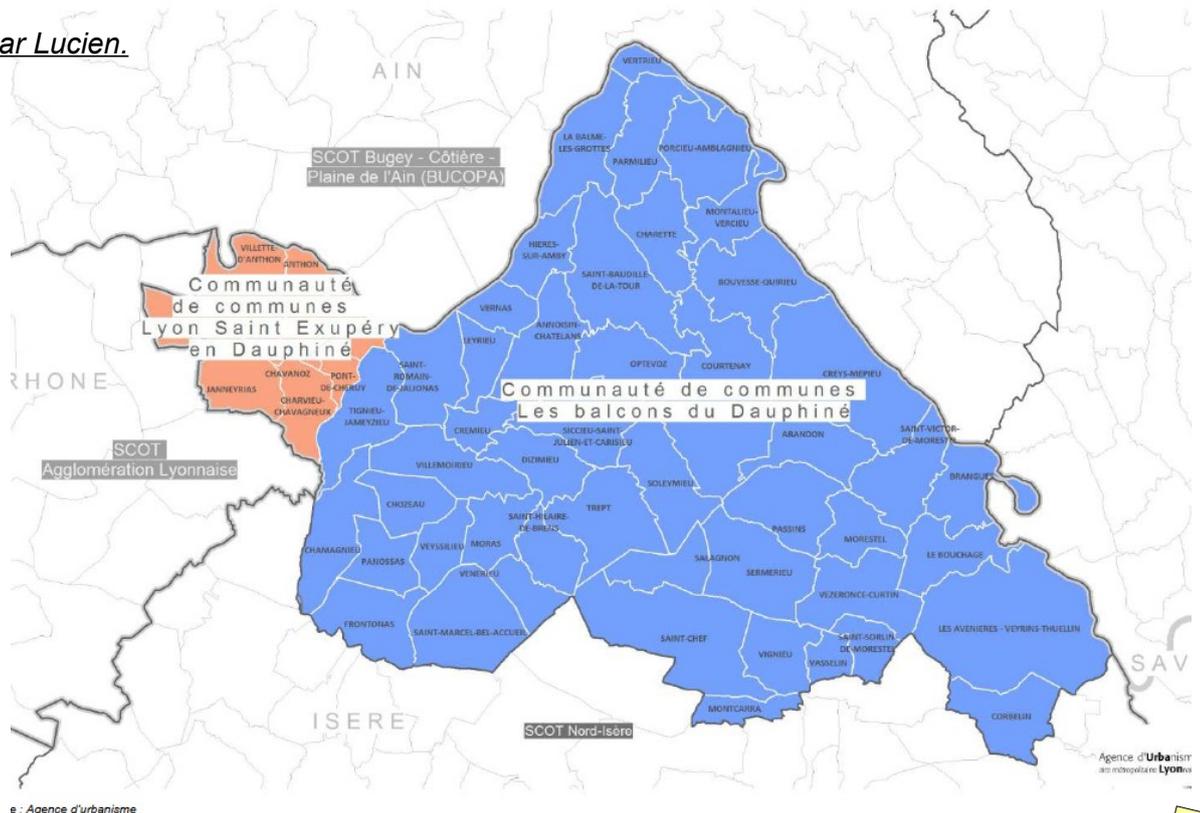
« Il fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers et définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques, les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger ».

Le SCOT de la Boucle du Rhône :

Les 53 communes des 2 Communautés de communes sont regroupées au sein du SYMBORD (Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné), qui a conduit l'ensemble des études nécessaires. Les bureaux de cet organisme sont installés dans la Maison Mestralet à Crémieu.

Lo Parvi a participé en tant que personne associée à plusieurs commissions de travail de ce syndicat.

Page proposée par Lucien.



e : Agence d'urbanisme

Agence d'Urbanisme
de la région de Lyon

L'espèce du mois :**Alleniella Complanata**

Alleniella complanata, précédemment nommée *Neckera complanata*, est une Bryophyte (mousse) forestière sciaphile (qui apprécie l'ombre) appartenant à la famille des Neckeracées.

On la trouve principalement sur les troncs d'arbres vivants, rarement sur bois mort mais aussi sur substrat rocheux ombragé. En Isle Crémieu, on la trouve notamment sur les troncs des buis où elle forme des sortes de draperies de couleur jaune pâle. Mais attention, elle n'est souvent pas la seule à avoir cette forme pendante. On la reconnaît plus particulièrement à son aspect complané : rameaux semblant étalés dans un plan.

Elle est aussi très fréquemment pourvue de rameaux flagelliformes caduques munis de petites feuilles, plus ou moins abondants. Ce trait de caractère permet de la distinguer facilement des espèces voisines.

Les mousses, principalement celles appartenant à la famille des Neckeracées ainsi que *Anomodon viticulosus*, ont été utilisées pour le calfatage des barques depuis l'époque celtique jusqu'aux années 1960 cédant alors la place aux enduits bitumineux. Ces barques étaient utilisées pour le transport du choin et autres produits issus des carrières du Nord Isère, entre le haut Rhône et Lyon.

Le choix de ces espèces était, semble-t-il, plutôt orienté par l'abondance de populations presque pures dans les buxaies et chênaies du bas Bugey que par leurs propriétés plastiques.

Probablement par épuisement des ressources, cette pratique a cessé dès le XVI^e siècle dans les autres régions de France.



La commission 'forêt' de Lo Parvi a pris de la hauteur !

En cette fin de septembre, acceptant avec enthousiasme la proposition de Paul et d'Hortensia, nous nous sommes retrouvés en Maurienne au-dessus de Modane, dans le Parc de la Vanoise, où nous avons fait de belles observations.

Premier jour, balade en direction du monolithe de SARDIERES à AUSSOIS, où nous avons observé, dans un décor forestier apaisant, le Pin à Crochets.



Brançon.



De la famille des Pinacées, un des plus anciens pins européens, survivant de l'âge glaciaire.

Cet arbre pousse à l'étage subalpin entre 1600 et 2000 mètres d'altitude, dans des milieux très variés, là où d'autres essences sont absentes (calcaire, gypse, schiste, etc. ...). On le trouve dans les Alpes, les Pyrénées, plus rarement dans le Massif Central et le Jura. Il peut vivre jusqu'à 2 000 ans. C'est un arbre monoïque, fleurs mâles et femelles sur le même arbre.

D'une taille adulte de 20 à 30 mètres, avec un port asymétrique, son écorce est gris noirâtre, ses feuilles sont géminées de 4 à 5 cm, dressées et serrées, d'un vert sombre, ses chatons mâles blanc jaunâtre de 10 à 15 mm, ses cônes de 3 à 7 cm, bruns, luisants à écailles recourbées en crochets (1).

Servant d'abri à de nombreux animaux, notamment le Tétras Lyre, il nourrit aussi le Bec Croisé des Sapins (2), oiseau qui extirpe les graines grâce à son bec particulier, le mulot qui consomme ses graines, l'écureuil qui en mange ses cônes, tout comme le Pic Epeiche ...

Il est parfois planté pour régénérer des terres arides (massif de l'Aigoual au XIX siècle).

Son bois au grain très fin est apprécié en menuiserie. Depuis 2014 il a reçu une certification permettant de l'utiliser en bois de construction avec garantie décennale. Tout au long du sentier nous avons d'ailleurs eu le plaisir de découvrir de splendides sculptures faites in situ par S.Couvert. Il est également utilisé en gemmothérapie (thérapie par les bourgeons), l'extrait de bourgeons du *Pinus uncinata* étant réputé neurotonique et stimulant immunitaire.

(la suite au prochain numéro)



Sculpture sur Pin à crochets



Aux confins de l'Isle-Crémieu : Le Rhône ... C'est pas loin (moins de 20 km) ! Et, ça peut rapporter de belles photos !

Conseil d'administration

Le 14 Décembre à 19 h
(en visio conférence)

Ordre du jour :

- Bilan du Projet 'Connaître'
- Questions diverses

(les adhérents désirant assister au CA peuvent se faire connaître auparavant au secrétariat.)

Communiqué de presse le 24 novembre 2020 :
Un premier séminaire associatif sur le Nord Isère :
'Comment rendre le Nord Isère plus cyclable ?'

Le mardi 8 décembre, 20h15 - 21h45
Inscription : <https://apie.eventbrite.fr> -
places illimitées, gratuit.

Association Nature Nord-Isère



LO PARVI

concours photo 2020



Le Rhône dans tous ses états

... en Isle-Crémieu et communes limitrophes.

Règlement disponible sur www.loparvi.fr

1er prix : Autour de la photo, un stage ou un bon d'achat.

INFOS PRATIQUES

DU JEUDI 25 FÉVRIER À 9H00
AU VENDREDI 26 FÉVRIER À 15H30

📍 Lycée Charles Nodier (Bâtiment Charité)
6, Grande Rue 39100 Dole

> en train :

- 🚶 12 min à pied depuis la gare
- 🚌 Ligne de bus n°3, arrêt Vieux Château

> en voiture :

- 🛣️ A36 sortie n°2 ou A39 sortie n°6 > Suivre Dole centre - Médiathèque
- 🅇 Parking gratuit à proximité



INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Accès billetterie : [cliquez ici](#)
ou **flashez** le code

Renseignements :
contact@fne-bfc.fr
Tél. 03 81 80 92 98

Hébergement :
Renseignez-vous sur le site de Dole Tourisme :
<https://www.doletourisme.fr/hebergements.htm>

Un événement organisé par :



Avec le soutien financier de :



Colloque castor 2021 - France Nature Environnement BFC et son réseau - Ne pas jeter sur la voie publique.

colloque CASTOR

CONFÉRENCES - EXPOSITIONS - PROJECTION - SORTIES TERRAIN



25 & 26 FÉV. 2021
DOLE (39)

Une rencontre autour du castor :

- les problématiques de cohabitation
- la plus-value écologique
- la gestion des cours d'eau